



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 24558

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle de nouveau et de toute urgence l'attention de Mme la ministre de la défense sur la situation du groupe GIAT-Industries et, tout particulièrement, de son établissement tarbais qui est le premier contributeur fiscal de l'agglomération et où près de six cents emplois sont menacés et plus du double si l'on compte tous les emplois indirects. La réunion du comité central d'entreprise du 5 septembre 2003 a permis, conformément aux dispositions de l'accord de méthode de présenter les rapports d'analyse et de contre-propositions des experts, les cabinets Syndex et Secaphi-Alpha, mandatés par les organisations syndicales des salariés. Ces rapports font clairement apparaître, d'une part, que le plan proposé par la direction de l'entreprise n'est pas viable, dans la mesure où les dégâts opérés par les restructurations ne permettraient pas de sauvegarder les savoir-faire industriels et humains indispensables pour assurer la survie de l'entreprise et, d'autre part, qu'il existe des contre-propositions industrielles sérieuses et crédibles, véritables alternatives au plan Vigneron, permettant de limiter singulièrement les dégâts de celui-ci. En particulier, ces rapports montrent qu'à Tarbes il est possible de construire un avenir industriel à l'atelier des forges, pourtant condamné par le plan Vigneron, pour autant qu'on veuille s'en donner les moyens. Il est clair que ces rapports et les contre-propositions qu'ils contiennent ont suscité un véritable espoir parmi les salariés de GIAT, leurs familles et la population tout entière. C'est pourquoi il lui demande de tout faire pour que la direction de l'entreprise accorde à ces rapports le crédit qu'ils méritent et ouvre, dès la nouvelle réunion du comité central d'entreprise le 10 septembre, une véritable négociation sur leur contenu.

Texte de la réponse

La remise à la direction de GIAT-Industries, au début du mois de septembre, du rapport commun des experts mandatés par le CCE sur le volet industriel du plan envisagé et de propositions alternatives, constitue une étape importante du processus de concertation sociale. La direction de l'entreprise a étudié ces documents afin notamment d'apporter des réponses motivées aux propositions alternatives, comme elle s'y était engagée. Lors de la réunion du CCE du 19 septembre 2003, la direction de l'entreprise publique a confirmé la prise en compte de certaines des propositions alternatives présentées par les partenaires sociaux. Au vu des compléments d'engagements de commande du ministère de la défense, 250 emplois supplémentaires, dont 100 à Tarbes, pourraient être maintenus au sein du groupe, dans le respect des objectifs de rentabilité indispensables à leur pérennité. Ce dernier site est en effet directement concerné par les propositions d'activités en matière de forage pétrolier, d'usinage de grande dimension et de forges. Le projet de création sur le site de Tarbes d'une entité industrielle du groupe Sagem, destinée à accueillir 150 salariés dans un premier temps et, dans une seconde phase, jusqu'à 300 salariés, vient confirmer la capacité des pouvoirs publics à susciter des projets permettant le développement économique dans les bassins en reconversion et la valorisation des savoir-faire détenus par les salariés de GIAT-Industries. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche des contrats de site annoncée lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 26 mai 2003, un plan d'action au profit de l'économie locale sera en outre mis en oeuvre par le préfet des Hautes-Pyrénées au travers d'un comité de suivi. En application du jugement du tribunal de grande instance de Versailles saisi en la forme des référés

par le CCE, la mise en oeuvre du projet GIAT 2006 et du plan de sauvegarde de l'emploi qui l'accompagne est suspendue en ce qui concerne le volet social du plan. La juridiction devrait se prononcer sur le fond à la fin de l'année 2003. Ce jugement ne remet pas en cause le volet industriel et ne suspend pas la concertation entre l'entreprise et les représentants du personnel. Ce délai sera mis à profit tant du côté de la direction que des syndicats pour poursuivre le dialogue sur les mesures sociales. L'État, pour sa part, reste mobilisé et entend tenir ses engagements : comme client, en soutien au plan social par la recherche de postes de reclassement dans les différentes fonctions publiques, et au plan de l'aménagement du territoire, en intensifiant la recherche de projets d'investissement dans les bassins en reconversion.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24558

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7046

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9416